

AÉRODROME DE SAINT-VALÉRY-VITTEFLEUR (LFOS)

PROJET PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT

A1 - PLAN D'ENSEMBLE

Numéro	Echelle	Date
PSA_A1_STAC_S2P_(LFOS)_2	1 : 25 000	03 / 2023

Approuvé par décret/arrêté (inter)ministériel en date du

Caractéristiques techniques de base :

Altitude de référence de l'aérodrome : 82 m. NGF

Piste revêtue :
Code de référence de la piste QFU 06L/24R : 2B
Procédure d'atterrissage : approche à vue/de jour

Piste en herbe :
Code de référence de la piste QFU 06R/24L : 1A
Procédure d'atterrissage : approche à vue/de jour

Légende :

- Bornes de repérage de l'axe de la piste
 - Piste revêtue (1250 m x 30 m)
 - Piste en herbe (900 m x 50 m)
 - Limites des dégagements
 - Intermédiaire de la servitude
 - 82.00 Cote altimétrique en mètres NGF
 - COMMUNE Nom de la commune
 - Limites de communes
 - ▲ Adaptation ponctuelle
 - ▲ Obstacle perçant les servitudes
- Système de projection : Lambert 93

Communes concernées par les servitudes aéronautiques

AUBERVILLE-LA-MANUEL
BUTOT-VENESVILLE
CANOUVILLE
CANY-BARVILLE
CLASVILLE
INGOUVILLE
MALLEVILLE-LES-GRES
NEVILLE
OCQUEVILLE
PALUEL
SAINT-RIQUIER-ES-PLAINS
SAINT-SYLVAIN
SAINT-VALÉRY-EN-CAUX
VEULETTES-SUR-MER
VITTEFLEUR

